



# CAP CNRS Chargés de Recherche - Profession de foi

vendredi 26 octobre 2018, par [Bariaud](#)



**Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique**  
Elections des représentants du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du CNRS  
**CAP n°2 Chargés de Recherche**

## Défendre le métier des chercheurs et leurs conditions de travail

**Les conditions d'exercice du métier de chercheur sont fortement dégradées en premier lieu par l'austérité.**

Depuis 2010, la recherche subit les dégâts de l'austérité. Entre 2010 et 2016 Le CNRS a perdu 1078 postes de titulaires dont 313 chercheurs et l'équivalent de 1297 emplois de contractuels sur subvention d'Etat.

**Le chamboule tout dans la recherche est loin d'être terminé. Le statut de chercheur en danger**

Les organismes de recherche n'ont plus les moyens financiers de soutenir l'ensemble de leurs laboratoires. Les Directions de Financement et du CNRS ont entamé une réflexion sur les critères de labellisation de leurs équipes et laboratoires. L'objectif du gouvernement est de créer des établissements de recherche et d'enseignement supérieur à géométrie variable dont les statuts dépendraient du rapport de force établi entre les membres fondateurs, avec à la clé : transferts de compétences divers et variés. Les personnels demeureraient en position d'activité dans leur organisme, mais ils seraient placés, pour l'exercice de leur activité, sous l'autorité du Président ou Directeur de l'établissement où ils sont affectés.

**Chercheur : un métier profondément bouleversé**

Les contre-réformes à répétition depuis une vingtaine d'années ont profondément modifié l'exercice du métier de chercheur soumis de répondre au diktat de l'innovateur et de la valorisation. La généralisation du financement sur contrat pilote au plus près la recherche et ne permet plus aux chercheurs de développer des projets en dehors des orientations fixées par le ministère ou l'Europe, délaissant des pans entiers de la connaissance.

Le phénomène de mode dans le choix des sujets susceptibles d'être financés conduit à une normalisation de la pensée scientifique dont les conséquences, à terme, seront redoutables, pour les scientifiques mais aussi, pour la société.

**Chercheur : mal être et souffrance au travail**

Le changement de nature de notre travail engendre le mal être, la souffrance. Si nos missions fondamentales sont maintenues, les contre-réformes en ont rajouté d'autres. Il

faudrait consacrer à l'enseignement, à la valorisation, à la consultation, à établir des liens avec les entreprises. Les tâches administratives et de gestion sont de plus en plus lourdes ; le temps passé à la recherche, à développer des travaux de recherche originaux et créatifs n'a cessé de se réduire. Nous vivons en permanence dans le stress : évaluations incessantes ; financements et contrats à trouver, puis à gérer ; suivi des stagiaires et étudiants, avenir des jeunes précaires... Comment poursuivre un projet dans la durée et obtenir des résultats quand les conditions de travail ne cessent de se dégrader et que les moyens financiers continuent de se réduire ?

**Les CAP des chercheurs sont saisies**

Par l'administration sur des questions disciplinaires ou d'ordre individuel portant droits et obligations des fonctionnaires : fraude, harcèlement, licenciement notamment pour insuffisance professionnelle...

Où il y a la demande du chercheur pour des litiges sur les prolongations de stage ou refus de titularisation, sur les détachements, la disponibilité, les congés.

**La CAP pour résoudre les conflits**

La Direction cherche à limiter le rôle des CAP chercheurs à l'examen des sanctions. Mais elles peuvent, comme les CAP des Ingénieurs et Techniciens, être saisies par les agents pour tout problème d'ordre individuel : par exemple, lorsqu'un chercheur est évincé d'une unité. Le recours à la CAP permettrait de résoudre les conflits à l'intérieur des laboratoires et éviter l'arbitraire de certains directeurs de laboratoires. Il faut pour cela des élus déterminés à défendre leurs collègues.

**La CAP pour la santé**

Les élus en CAP siègent dans la Commission de réforme. Cette commission examine les dossiers des agents victimes d'un accident (du travail ou non) ou d'une maladie (professionnelle ou non) qui rendent difficile l'exercice de leur activité professionnelle.

## Défendre le métier des chercheurs et leurs conditions de travail

Les conditions d'exercice du métier de chercheur sont fortement dégradées en premier lieu par l'austérité.

Depuis 2010, la recherche subit les dégâts de l'austérité. Entre 2010 et 2016 Le CNRS a perdu 1078 postes de titulaires dont 313 chercheurs et l'équivalent de 1297 emplois de contractuels sur subvention d'Etat.

## **Le chamboule tout dans la recherche est loin d'être terminé. Le statut de chercheur en danger**

Les organismes de recherche n'ont plus les moyens financiers de soutenir l'ensemble de leurs laboratoires. Les Directions de l'Inserm et du CNRS ont entamé une réflexion sur les critères de labellisation de leurs équipes et laboratoires. L'objectif du gouvernement est de créer des établissements de recherche et d'enseignement supérieur à géométrie variable dont les statuts dépendraient du rapport de force établi entre les membres fondateurs, avec à la clé : transferts de compétences divers et variés. Les personnels demeureraient en position d'activité dans leur organisme, mais ils seraient placés, pour l'exercice de leur activité, sous l'autorité du Président ou Directeur de l'établissement où ils sont affectés.

### **Chercheur : un métier profondément bouleversé**

Les contre-réformes à répétition depuis une vingtaine d'années ont profondément modifié l'exercice du métier de chercheur sommé de répondre au diktat de l'innovation et de la valorisation. La généralisation du financement sur contrat pilote au plus près la recherche et ne permet plus aux chercheurs de développer des projets en dehors des orientations fixées par le ministère ou l'Europe, délaissant des pans entiers de la connaissance.

Le phénomène de mode dans le choix des sujets susceptibles d'être financés conduit à une normalisation de la pensée scientifique dont les conséquences, à terme, seront redoutables, pour les scientifiques mais aussi, pour la société.

### **Chercheur : mal être et souffrance au travail**

Le changement de nature de notre travail engendre le mal être, la souffrance. Si nos missions fondamentales sont maintenues, les contre-réformes en ont rajouté d'autres. Il faut nous consacrer à l'enseignement, à la valorisation, à la consultance, à établir des liens avec les entreprises. Les tâches administratives et de gestion sont de plus en plus lourdes ; le temps passé à la recherche, à développer des travaux de recherche originaux et créatifs n'a cessé de se réduire. Nous vivons en permanence dans le stress : évaluations incessantes ; financements et contrats à trouver, puis à gérer ; suivi des stagiaires et étudiants, avenir des jeunes précaires... Comment poursuivre un projet dans la durée et obtenir des résultats quand les conditions de travail ne cessent de se dégrader et que les moyens financiers continuent de se réduire ?

Les CAP des chercheurs sont saisies

Par l'administration sur des questions disciplinaires ou d'ordre individuel portant droits et obligations des fonctionnaires : fraude, harcèlement, licenciement notamment pour insuffisance professionnelle...  
Ou à la demande du chercheur pour des litiges sur les prolongations de stage ou refus de titularisation, sur les détachements, la disponibilité, les congés.

La CAP pour résoudre les conflits

La Direction cherche à limiter le rôle des CAP chercheurs à l'examen des sanctions. Mais elles peuvent, comme les CAP des Ingénieurs et Techniciens, être saisies par les agents pour tout problème d'ordre individuel : par exemple, lorsqu'un chercheur est évincé d'une unité. Le recours à la CAP permettrait de résoudre les conflits à l'intérieur des laboratoires et éviter l'arbitraire de certains directeurs de laboratoires. Il faut pour cela des élus déterminés à défendre leurs collègues.

La CAP pour la santé

Les élus en CAP siègent dans la Commission de réforme. Cette commission examine les dossiers des agents victimes d'un accident (du travail ou non) ou d'une maladie (professionnelle ou non) qui rendent difficile l'exercice de leur activité professionnelle.

## **Recherche publique : compétition généralisée**

La généralisation du financement sur contrats et l'évaluation des chercheurs indépendamment de celle de leur laboratoire met les chercheurs en compétition au sein même de leurs laboratoires et détruit les collectifs de recherche. La logique de l'excellence dont la définition reste délibérément floue, est le prétexte pour exclure du système ceux qui ne répondent pas aux critères imposés de productivité. En les culpabilisant, les Directions, le Ministère les isolent de leurs collègues.

## **Précarité des thématiques de recherche : chercheur en difficulté**

Le lot commun des chercheurs est de sauter d'un sujet de recherche à un autre, au gré des financements, des modes et des choix politiques. L'interruption d'un projet scientifique génère un grand désarroi et une zone de danger. Ceci génère une perte de cohérence dans la démarche, qui est à l'origine d'une perte de sens dans le travail chez nombre de collègues.

Les évaluations se multiplient et elles portent de plus en plus sur la « productivité » des chercheurs, mesurée par le nombre de publications dans des formats bien précis et par les financements obtenus. Le remplacement de l'AERES par l'HCERES est une farce. La pertinence de nos orientations scientifiques et la qualité de nos résultats sont de moins en moins prises en compte, elles cèdent le pas à l'usage d'indicateurs dont la pertinence ne cesse d'être dénoncée.

Depuis 2007, la procédure Suivi Post Evaluation (SPE) permet de recadrer les chercheurs en difficulté. Au CNRS, 23% des chargés de recherche âgés de plus de 50 ans étaient en SPE en 2017. En cas d'échec à retrouver une « productivité conforme », un avis d'insuffisance professionnelle par la section aura des conséquences dramatiques, avec un passage en CAP et une demande de licenciement par la Direction.

A cela, il faut ajouter la pression consécutive à des conduites autoritaires de directeurs de laboratoire ou de chefs de projets qui se comportent comme de véritables dictateurs ou encore comme des « stars » à qui tout est dû. Nombre de collègues sont confrontés au harcèlement à l'abus de pouvoirs.

Les médecins de prévention l'attestent ; les chercheurs sont de plus en plus nombreux à les consulter pour leur mal être au travail, voire pour dépression. Ils sont nombreux à ne plus supporter cette pression permanente. Les chercheurs ont besoin d'élus déterminés à les défendre.

## **Mandature 2015-2018 - Bilan des élus SNTRS-CGT Aurélien DJAMENT (CR1) et Grégoire NADIN (CR1)**

7 convocations de la CAP disciplinaire + 2 fin 2018

- 2 pour insuffisance professionnelle : l'élu SNTRS-CGT a voté contre le licenciement dans les 2 cas. Les 2 chercheurs ont été licenciés malgré, pour l'un d'entre eux, un vote entièrement partagé de la CAP.
- 1 prolongation de stage avant titularisation, pour un CDD en situation de handicap. La Direction a suivi l'avis de la CAP et opté pour la titularisation immédiate.
- 1 demande d'effacement de sanction de dossier administratif qui a été accordé.
- 1 cas "politique" qui s'est traduit par un avertissement malgré l'avis de la CAP pour l'absence de sanction.
- 2 pour "harcèlement sexuel". Un s'est traduit par la révocation, un autre par une exclusion temporaire de 15 jours.

Issue des CAP, la commission de réforme gère les dossiers des collègues suite à des accidents du travail ou à de graves problèmes médicaux liés de loin ou de près à l'exercice du métier de chercheur. Le travail des élus y est très difficile car ils y sont en claire minorité et le comité médical a le plus souvent le dernier mot. C'est clairement l'instance au sein de laquelle les élus sont en conflit avec l'administration.

## **Le SNTRS-CGT revendique :**

- le maintien du métier de chercheur à temps plein,
- la revalorisation des carrières,
- la suppression de la PEDR. La prime de recherche, qui bénéficie à tous, doit être portée au niveau de la prime des ingénieurs de recherche,
- le recrutement sur postes statutaires au plus près de la thèse,
- une forte augmentation du financement récurrent.

Candidat·es présentés par le SNTRS CGT

|                    |
|--------------------|
| CRCN               |
| Aurélien DJAMENT   |
| Grégoire NADIN     |
| Agathe KELLER      |
| Wutharath CHIN     |
| Thomas CHUST       |
| Sandra LECAT       |
| Félix WERNER       |
| Isabelle BOUCHOULE |

Ne vous abstenez pas, votez pour les candidats du SNTRS-CGT dès réception des bulletins de vote